

## Accès :

Nice : En voiture : Autoroute A8 – Sortie Nice-Nord

En bus : lignes 1-4 ou 7  
(arrêt JS Bares – (accessible))

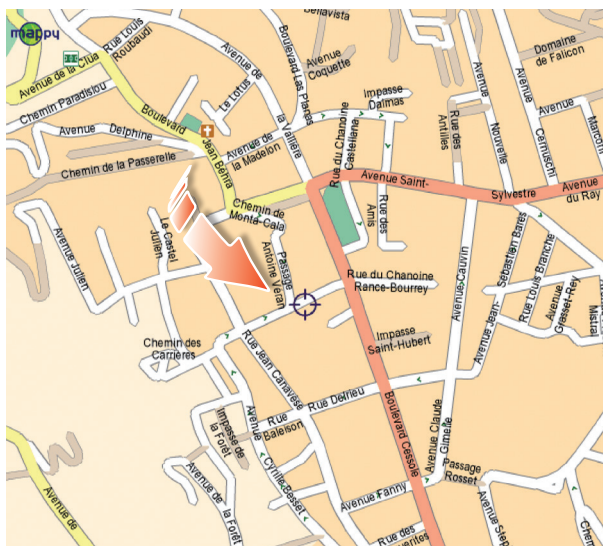
En tramway : arrêt Comte de Falicon

Horaires d'ouvertures des bureaux :

Du lundi au vendredi de  
8 h 30 à 12 h 30 et 14 h 00 à 17 h 30

3 avenue Antoine Véran  
06100 NICE

Tél. 04 92 07 98 10



savs.nice@apf.asso.fr  
<http://savs.apf06.fr>



# SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

# SAMSAH

Service d'Accompagnement

Médico-Social pour Adultes Handicapés

*En situation de handicap vous souhaitez  
vivre à domicile...*



# SAVS



Le SAVS s'adresse aux adultes en situation de handicap moteur qui vivent une difficulté temporaire ou durable à prendre soin d'elles-même, à organiser leur vie quotidienne et/ou qui font face à des problématiques sociales, affectives, administratives.

Sous la responsabilité de la chef de service, l'équipe pluridisciplinaire (ergothérapeutes, psychologue, assistantes sociales, éducateur spécialisé, (Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Aide Médico-Psychologique) accompagne chaque usager dans la recherche d'un nouvel équilibre.

L'accompagnement repose sur une relation privilégiée entre la personne et les professionnels.

L'admission au SAVS nécessite un avis d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie. Sa durée est fixée par l'avis d'orientation.

Le dossier de demande d'orientation vers le SAVS est à retirer et à remettre à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 27 boulevard Paul Montel BP 3007 06201 Nice Cedex 3 (08.05.56.05.80). Téléchargeable sur site <http://www.mdph06.fr/>

Muni de votre avis d'orientation il vous suffit de contacter le service dont les coordonnées figurent au dos de cette plaquette.

Le SAMSAH s'adresse aux adultes en situation de handicap moteur ou cérébrolésés, qui vivent une difficulté temporaire ou durable à prendre soin d'elles-même, à organiser leur vie quotidienne, à accéder aux soins ordinaires ou spécifiques, et font face à des difficultés sociales, affectives, administratives.

Sous la responsabilité de la chef de service l'équipe pluridisciplinaire (Infirmiers, médecins coordinateurs, psychiatre, ergothérapeutes, neuropsychologue, psychologue, assistantes sociales, conseillère en économie sociale et familiale, aide médico psychologique, éducateur spécialisé) accompagne chaque usager dans la recherche d'un nouvel équilibre.

L'accompagnement repose sur une relation privilégiée entre la personne et les professionnels.

L'admission au SAMSAH nécessite un avis d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie. Sa durée est fixée par l'avis d'orientation.

Le dossier de demande d'orientation vers le SAMSAH est à retirer et à remettre à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 27 boulevard Paul Montel BP 3007 06201 Nice Cedex 3 (08.05.56.05.80). Téléchargeable sur site <http://www.mdph06.fr/>

Muni de votre avis d'orientation il vous suffit de contacter le service dont les coordonnées figurent au dos de cette plaquette.



# SAMSAH